

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SG ACTIONS EURO SELECTION

Code ISIN: (C) FR0010397125

OPCVM de droit français géré par Société Générale Gestion, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Actions de pays de la zone euro

En souscrivant à SG ACTIONS EURO SELECTION, vous investissez dans un OPC exposé aux actions de la zone euro. L'objectif est de surperformer son indice de référence, l'EURO STOXX 50 (cours de clôture, dividendes nets réinvestis), représentatif des principales capitalisations boursières de la zone euro, sur la durée de placement recommandée, après prise en compte des frais courants.

Pour y parvenir, l'équipe de gestion sélectionne des actions de la zone euro de toutes capitalisations boursières et de tous secteurs économiques sur la base d'analyses quantitative, qualitative, macro-économique, sectorielle, et d'après l'analyse élaborée par les entités spécialisées de la société de gestion.

Votre portefeuille est composé d'actions de la zone euro de tous secteurs et de toutes capitalisations boursières. L'exposition du fonds aux marchés des actions hors de la zone euro

pourra représenter 10% maximum de l'actif net (au sein des pays membres de l'Espace Economique Européen, de la Suisse et des pays émergents). Les titres non libellés en euro peuvent ne pas faire l'objet d'une couverture de change. Le fonds peut donc être exposé au risque de change jusqu'à 10% de l'actif net. L'exposition du fonds aux actions peut aller jusqu'à 200% de l'actif par le biais d'instruments dérivés.

Des instruments financiers à terme ou des acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent être utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition

SG ACTIONS FURO SELECTION est éligible au PEA

L'OPC est géré activement et vise à obtenir une performance supérieure à celle de son indice de référence. Sa gestion est discrétionnaire : il est principalement exposé aux émetteurs de l'indice de référence et peut être exposé à des émetteurs non inclus dans cet indice. La stratégie de gestion intègre un suivi de l'écart du niveau de risque du portefeuille par rapport à celui de l'indice. Un écart modéré par rapport au niveau de risque de cet indice est anticipé.

L'OPC est classé article 8 au sens du Règlement SFDR (Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »))

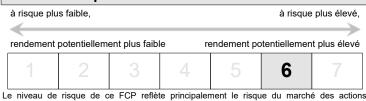
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision

Le résultat net et les plus-values nettes réalisées du fonds sont systématiquement réinvestis chaque année

Vous pouvez demander le remboursement de vos parts chaque jour, les opérations de rachat sont exécutées de façon quotidienne.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

Profil de risque et de rendement



européennes sur lequel il est investi.

Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque »

Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie

Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant marché l'empêchant d'honorer ses engagements
- portefeuille. L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille

La survenance de l'un de ces risques peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du portefeuille

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,00 %	
Frais de sortie	Néant	

Ces taux correspondent au pourcentage maximal pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi (entrée) ou ne vous soit remboursé (sortie).

Frais pr	élevés par	le FCF	o sur une an	née

Frais courants	2,21 % de l'actif net moyen			
Frais prélevés par le ECP dans certaines circonstances				

Commission performance

20 % annuel de la performance au-delà de de celle de l'indice de référence, calculée selon la méthodologie de l'actif de référence.

A la clôture de l'exercice précédent, cette commission représentait 0,33 % de l'actif net moven

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Les frais courants sont fondés sur les chiffres de l'exercice précédent, clos le 31 mars 2022. Ce pourcentage peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut

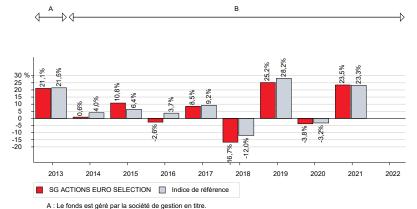
- les commissions de surperformance,
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre

Le calcul de la commission de surperformance s'applique à chaque date d'établissement de la valeur liquidative selon les modalités décrites dans le

Les sous-performances passées sur les 5 dernières années doivent ainsi être compensées avant qu'une provision puisse à nouveau être enregistrée.

Pour plus d'information sur les frais et notamment sur la méthodologie de calcul de surperformance, veuillez vous référer à la rubrique « frais et commissions » du prospectus de cet OPCVM, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Performances passées



- Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances futures.
- Les performances annualisées présentées dans ce diagramme sont calculées après déduction de tous les frais prélevés par le fonds. Le fonds a été créé le 4 décembre 2006.
- La devise de référence est l'euro (EUR).

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE

Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM :

B : La gestion financière du fonds est déléguée à Amundi

informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.

Les détails actualisés de la politique de rémunération de la société de gestion sont Fiscalité : disponibles sur son site internet ou gratuitement sur simple demande écrite auprès celle-ci.

Cette politique décrit notamment les modalités de calcul des rémunérations et avantages ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM. de certaines catégories de salariés, les organes responsables de leur attribution ainsi que Responsabilité: la composition du Comité de rémunération.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion, Informations supplémentaires relatives à l'OPCVM: sur son site internet http://www.societegeneralegestion.fr, sur les sites internet des Le dernier prospectus et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres établissements commercialisateurs, et publiée dans plusieurs quotidiens nationaux et régionaux ainsi que dans des périodiques

de Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à

La responsabilité de Société Générale Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion http://www.societegeneralegestion.fr et/ou dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

La société de gestion Société Générale Gestion est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1er janvier 2023.